

Responsable de projets Eau Hygiène et Assainissement | VAE

Lien vers la formation session disponible **Accessible toute l'année** date limite d'inscription : 31 décembre 2123
tarif 2400€
[Je m'inscris](#)

Frais de candidature : 200€ - Frais de jury : 2200€

-->

présentation

Déjà été Responsable de projets Eau, Hygiène et Assainissement sur le terrain pendant au moins un an ? Vous avez exercé ce métier pendant au minimum 1 an dans le secteur humanitaire et vous souhaitez faire reconnaître vos expériences ? Obtenez la certification professionnelle Bioforce de niveau 6 grâce à la Validation des Acquis de l'Expérience. Les blocs de compétences qui composent la certification sont également accessibles en VAE.

Référentiel d'emploi : découvrez les compétences attendues pour valider la certification professionnelle

Plus d'infos sur l'obtention d'une certification professionnelle Bioforce en VAE : bioforce.org/vae

En suivant cette formation, vous obtiendrez

- Une certification professionnelle de niveau 6 enregistrée au RNCP

CRITÈRES D'ADMISSION

Au moins un an d'activité professionnelle exercée de façon continue ou non, en rapport direct avec la certification visée. Sont prises en compte dans une demande de VAE l'ensemble des activités professionnelles salariées et non salariées (tel que le bénévolat, volontariat, stage pratique) pratiquées en France ou à l'étranger.

DÉTAILS DU TARIF

Etape 1. Candidature : 200 €

Etape 2. Passage en jury (en France ou à distance) : 2200 €

Accompagnement dans votre démarche VAE (non obligatoire, uniquement si souhaité par le candidat) : Bioforce et son partenaire, Les 2 Rives, s'associent pour accompagner les professionnels de l'humanitaire dans leur démarche VAE. [Un programme complet, sur-mesure, à votre rythme pour faire reconnaître et valoriser votre expérience !](#)

LES ÉTAPES DE VOTRE VAE

Étape 1. Candidatez

Remplissez le formulaire de candidature accessible depuis la page web de la formation dont vous souhaitez obtenir la certification en VAE. Vous recevrez ensuite un email (pensez à vérifier votre dossier Spam) qui vous permettra d'accéder à votre Espace Candidat, dans lequel vous pourrez compléter votre candidature* et régler les frais de candidature (ou télécharger votre attestation de prise en charge). [Plus de détails sur la candidature](#)

Etape 2. Rédigez et soutenez

Si la recevabilité de votre candidature est prononcée, vous recevrez un Dossier de Présentation des Acquis qui vous permettra de décrire et d'analyser les activités et les compétences acquises lors des expériences professionnelles en lien avec la certification visée. Une fois ce Dossier de Présentation des Acquis validé par Bioforce, vous êtes invité·e à le présenter devant un jury qui évaluera votre expérience et vos compétences au regard du référentiel d'emploi (ensemble des compétences requises pour un métier) et décidera de l'attribution ou non de la certification visée. Ces jurys ont lieu deux fois par an (généralement en milieu et en fin d'année). [Plus d'info](#)

67% des candidats en 2023 ont obtenu une certification professionnelle Bioforce en Validation des Acquis de l'Expérience

Lien vers la formation